



Réf. : C.L.30.2021

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux Membres associés et a l'honneur de les informer qu'afin d'aider les gouvernements à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en particulier, à atteindre la cible 3.4 des objectifs de développement durable (d'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être), l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont créé le tout premier fonds d'affectation spéciale pluripartenaire destiné à aider les États Membres à lutter contre les maladies non transmissibles et les troubles mentaux,<sup>1</sup> conformément aux résolutions, décisions, déclarations et rapports récents.<sup>2</sup>

Les maladies non transmissibles sont actuellement à l'origine de trois décès sur quatre dans le monde et touchent de façon disproportionnée les pays à revenu faible ou intermédiaire. Bien que plus d'un tiers des décès consécutifs à une maladie non transmissible soient prématurés et généralement évitables, les maladies non transmissibles restent le plus souvent négligées. Les maladies non transmissibles et les troubles mentaux entraînent d'énormes souffrances pour des centaines de millions de personnes dans le monde, dont les besoins ne sont toutefois généralement pas pris en compte, ce qui a des conséquences sur le fonctionnement et le bien-être des communautés concernées. Les populations pauvres, vulnérables et marginalisées sont les plus durement touchées car les maladies non transmissibles et les troubles mentaux les empêchent de sortir de la pauvreté et creusent les inégalités.

Les maladies non transmissibles et les troubles mentaux sont très néfastes pour l'économie et minent les efforts collectivement déployés pour atteindre les ODD. Seuls 17 pays sont en voie d'atteindre la cible 3.4.

Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire a pour but de favoriser, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, l'application de mesures tendant à renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles et les maladies mentales dans les domaines suivants :

- élaboration et mise en œuvre de mesures fiscales, législatives et réglementaires ;

---

<sup>1</sup> Le mémorandum d'accord est disponible ici et le mandat est disponible ici.

<sup>2</sup> i) Résolution E/2021/L.35 sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, adoptée par l'ECOSOC ; ii) Décision WHA72(11) (alinéa 3.j) (document WHA72/2019/REC/1) ; iii) Résolution A/RES/73/2 (2018) relative à la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (paragraphe 48) ; et iv) Rapport final de la Commission indépendante de haut niveau de l'OMS sur les maladies non transmissibles (recommandation 8).

- action sur les systèmes de santé, dans le cadre de démarches plus larges en faveur de la couverture sanitaire universelle ;
- collaboration avec les communautés et les populations touchées.

Il a été décidé de créer le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pendant la pandémie de COVID-19 car : i) les personnes atteintes de troubles mentaux (ou qui risquent de l'être) et celles atteintes de maladies non transmissibles (ou qui présentent des facteurs de risque de ces maladies) sont davantage susceptibles de contracter la COVID-19, en particulier avec une issue plus défavorable ; ii) la pandémie a fortement perturbé les services de diagnostic, de traitement, de réadaptation et de soins palliatifs pour les personnes atteintes de maladies non transmissibles et de troubles mentaux, ou qui risquent de l'être, et cette situation devrait perdurer dans un avenir proche ; et iii) en raison de la COVID-19, il sera encore plus difficile d'atteindre les cibles des ODD relatives aux maladies non transmissibles.

Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire vise à collecter 250 millions de dollars des États-Unis (USD) en cinq ans afin de favoriser, au niveau national, l'application de mesures de lutte contre les maladies non transmissibles et les troubles mentaux dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Ce financement favorisera l'application de mesures qui permettront d'ici à 2030 :

- de sauver huit millions de vies ;
- de gagner 80 millions d'années de vie en bonne santé ;
- aux pays à revenu faible ou intermédiaire d'obtenir 350 milliards USD de bénéfices économiques ; et
- aux pays de mieux se relever dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

L'OMS, le PNUD et l'UNICEF recherchent maintenant des partenaires en vue de déterminer comment le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire fonctionnera et sera régi et alimenté pour atteindre ses objectifs.

L'OMS invite les États Membres qui souhaitent participer au fonds à envoyer un courriel à l'adresse [unncdtaskforce@who.int](mailto:unncdtaskforce@who.int). Toute demande de renseignement doit également être envoyée à cette adresse.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 18 août 2021